



# **Commission de révision de l'évaluation foncière**

**Rapport annuel 2004-2005**

## **Pour joindre la Commission :**

Assessment Review Board  
250 Yonge Street  
29th Floor  
Toronto, ON M5B 2L7  
Tel: (416) 314-6900  
Toll Free: 1-800-263-3237  
Fax: (416) 314-3717  
[www.arb.gov.on.ca](http://www.arb.gov.on.ca)

On peut se procurer des exemplaires de ce rapport annuel et des autres documents de la Commission auprès de celle-ci. Ce document est également disponible en version électronique sur le site Web de la Commission de révision de l'évaluation foncière à [www.arb.gov.on.ca](http://www.arb.gov.on.ca).

On peut aussi se procurer des exemplaires de ce rapport annuel auprès de :

Publications Ontario  
880, rue Bay, Toronto ON M7A 1N8  
Téléphone : 416 326-5300

Les clients de l'extérieur, à l'exception d'Ottawa, peuvent composer le 1 800 668-9938. À Ottawa, veuillez composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.

Les personnes malentendantes peuvent composer le numéro sans frais 1 800 268-7095 partout en Ontario.

Vous pouvez commander des exemplaires par Internet à [www.publications.gov.on.ca](http://www.publications.gov.on.ca)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

ISBN 0-7794-8677-3  
ISSN 1499-8297

## TABLE DES MATIÈRES

<u>Message du président</u>	3
-----------------------------	---

### Section I : Présentation générale de la Commission de révision de l'évaluation foncière

<u>Mandat de la CRÉF</u>	4
<u>Historique et compétence</u>	4
<u>Changements législatifs – Règlements</u>	5
<u>Dossiers en 2004-2005</u>	5

### Section II : Activités en 2004-2005

<u>Procédures précédant l'audience</u>	6
<u>Téléconférences</u>	7
<u>Prestation électronique des services</u>	7
<u>Site Web</u>	7
<u>Service E-File</u>	7
<u>Service E-Status</u>	7
<u>Service E-Calendrier</u>	8
<u>Diffusion de l'information et communications</u>	8
<u>Formation des membres</u>	8

### Section III : Sommaire financier

<u>Dépenses</u>	9
<u>Recettes</u>	9

### Section IV : Membres de la CRÉF en 2004-2005

<u>Président et vice-présidents</u>	10
<u>Biographies</u>	10
<u>Membres de la CRÉF</u>	11



Assessment  
Review  
Board

250 Yonge Street, 29th Flr.

Toronto, ON M5B 2L7

Tel (416) 314-6900

Fax (416) 326-3579

www.arb.gov.on.ca

Commission  
de révision  
de l'évaluation foncière

29e étage 250, rue Yonge

Toronto, ON M5B 2L7

Tél (416) 314-6900

Télé (416) 326-3579

www.arb.gov.on.ca



## Message du président

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) pour l'exercice 2004-2005. L'année 2005 ne correspondant pas à une année de réévaluation, seuls les propriétaires dont le bien immobilier a changé de dimensions, de description, de classification ou de droit de propriété ont reçu un nouvel avis d'évaluation foncière pour l'année d'imposition 2005. La Commission a reçu 12 700 plaintes, soit une diminution par rapport à l'exercice précédent, mais un nombre comparable aux autres années sans réévaluation.

Afin de fournir à la population de l'Ontario des renseignements à jour sur la procédure de dépôt de plaintes concernant l'évaluation foncière, la CRÉF a diffusé des brochures d'information révisées. Les améliorations apportées aux formulaires de dépôt des plaintes et la stratégie adoptée par la Commission pour l'enregistrement des plaintes ont contribué à réduire le nombre des dossiers de plainte erronés ou incomplets.

Cette année, la CRÉF a accueilli huit nouveaux membres. Des programmes améliorés de formation et de mentorat leur ont été offerts afin de faciliter leur participation aux audiences de la Commission. Des séances de formation régionales ont aussi été organisées pour tous les membres actifs.

La CRÉF a poursuivi ses efforts de rationalisation et d'amélioration de ses méthodes et procédures. Elle a introduit un nouveau formulaire d'appel en matière d'impôts municipaux, ainsi que des instructions et une brochure d'information sur ce sujet.

En tant que tribunal administratif compétent pour traiter les plaintes des Ontariennes et des Ontariens sur l'évaluation de leurs biens immobiliers, notre Commission, ses employés et ses membres, sont fiers d'offrir l'accès à une justice naturelle de façon équitable, ouverte et efficiente.

Le président,

Richard Stephenson

## Section I: VUE D'ENSEMBLE DE LA COMMISSION DE RÉVISION DE

### Mandat de la Commission

La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) est un tribunal administratif indépendant, créé en vertu de la législation de la province de l'Ontario, qui entend les plaintes déposées par tout propriétaire qui croit qu'il y a une erreur dans la valeur imposable ou dans la classification aux fins d'impôt d'un bien immobilier. La Commission, dont les fonctions relèvent de diverses lois, entend aussi les plaintes relatives à d'autres questions, comme la désignation du soutien scolaire et certains appels concernant l'imposition foncière.

La Commission est chargée de veiller à ce que les biens immobiliers soient évalués conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation foncière*. Elle tient des audiences dans toute la province pour offrir aux personnes ayant déposé une plainte, ou à leurs représentants, l'occasion de justifier pourquoi elles estiment que la valeur imposable ou la classification attribuées à un bien immobilier sont inexactes.

Au même titre que d'autres organismes de réglementation et d'arbitrage, la CRÉF fait partie du noyau du secteur de la justice administrative en Ontario. Ces organismes de base constituent un moyen d'administrer la justice qui est moins coûteux, moins complexe et moins impersonnel que les tribunaux.

Ces organismes et leurs membres font partie intégrante de l'infrastructure sociale et juridique de l'Ontario. Ils possèdent une connaissance approfondie des lois et des questions qui relèvent de leur domaine d'expertise.

### Historique et compétence

L'évaluation des biens immobiliers est pratiquée depuis 1793 dans le territoire qui constitue aujourd'hui l'Ontario. En 1970, la province a pris à son compte la fonction d'évaluation qui relevait auparavant des municipalités, et le tribunal de révision de l'évaluation (TRE) a remplacé les tribunaux de révision. Le TRE porte le nom de Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) depuis 1983.

À la suite de l'adoption de la *Loi de 1997 sur le financement équitable des municipalités*, la CRÉF est devenue le seul tribunal d'arbitrage pour les plaintes relatives à l'évaluation foncière. Cette loi a permis de réduire les doubles emplois et de faire de la CRÉF le dernier recours dans ce domaine pour quiconque veut défendre en appel le bien-fondé de sa plainte. Avant 1998, les décisions de la CRÉF pouvaient faire l'objet d'un appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO).

En 1998, une modification apportée à la *Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière* a autorisé la CRÉF à rejeter les plaintes frivoles. Les décisions rendues par la Commission sont définitives et exécutoires, et ne peuvent faire l'objet d'un appel que devant la Cour divisionnaire sur des questions de droit, lorsque la cour autorise à interjeter appel. La Commission peut aussi exercer son pouvoir de réexaminer ses propres décisions.

La compétence et le pouvoir de la Commission sont précisés dans la *Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière*, la *Loi sur l'évaluation foncière*, la *Loi de 2001 sur les municipalités*, la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'exercice des compétences légales.

## Changements législatifs – Règlements

Les règlements suivants ont été déposés entre le 13 mai 2004 et le 14 mars 2005 :

1. Le Règlement de l'Ontario 124/04 (déposé le 10 mai 2004) précise la définition de « bien-fonds » dans la catégorie des biens industriels de grandes dimensions (paragraphe 14(2)).
2. Le Règlement de l'Ontario 197/04 et le Règlement de l'Ontario 198/04 (tous deux déposés le 30 juin 2004) concernent les centrales de Pickering et de Darlington et traitent de la classification des bâtiments et structures situés sur ces biens, ainsi que de la méthode à utiliser pour l'évaluation des ouvrages de prise et de décharge d'eau.
3. Le Règlement de l'Ontario 242/04 (déposé le 18 août 2004) révoque l'article 28 (Partie IV.1) du Règlement de l'Ontario 282/98 et abroge la définition des sources d'énergie renouvelables ou de remplacement aux termes de l'article 3.1 de la *Loi sur l'évaluation foncière*.
4. Le Règlement de l'Ontario 243/03 (déposé le 18 août 2004) ajoute l'article 45.4 au Règlement de l'Ontario 282/98 et établit une méthodologie pour l'évaluation des tours et des fondations des éoliennes.
5. Le Règlement de l'Ontario 286/04 (déposé le 21 septembre 2004) précise les critères à prendre en compte pour l'inclusion des installations de traitement de la sève d'érable dans la catégorie des biens agricoles.
6. Le Règlement de l'Ontario 388/04 (déposé le 10 décembre 2004) ajoute de nouveaux articles 24, 25 et 26 au Règlement de l'Ontario 282/98 afin d'étendre le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées pour y inclure les organismes de protection de la nature à but non lucratif et les offices de protection de la nature.
7. Le Règlement de l'Ontario 399/04 (déposé le 15 décembre 2004) ajoute un paragraphe (3) à l'article 5 du Règlement de l'Ontario 282/98 et ajoute le DaimlerChrysler Canada Automotive Research and Development Centre (Université de Windsor) à la catégorie des biens commerciaux.
8. Le Règlement de l'Ontario 419/04 (déposé le 17 décembre 2004) contient des modifications aux articles du Règlement de l'Ontario 282/98 concernant la catégorie des biens agricoles.
9. Le Règlement de l'Ontario 100/05 (déposé le 14 mars 2005) ajoute dans la catégorie des biens résidentiels les biens-fonds utilisés pour des randonnées équestres ou pour des leçons d'équitation. Dans certaines circonstances, les bâtiments des installations équestres peuvent être considérés comme des biens-fonds et bâtiments agricoles aux termes du paragraphe 19(5) de la *Loi sur l'évaluation foncière*.

(Les règlements pris en application de la *Loi de 2001 sur les municipalités* ou de la *Loi sur l'éducation* ne font pas partie de cette liste.)

## SECTION II : ACTIVITÉS EN 2004-2005

### Dossiers en 2004-2005

Au début de l'exercice financier 2004-2005, la CRÉF avait un total de 126 000 dossiers de plainte. Durant cet exercice, elle a reçu plus de 12 000 plaintes. À la fin de l'exercice, 59 000 des plaintes devant la Commission avaient été réglées. Environ 60 pour cent des nouvelles plaintes reçues portaient sur des biens résidentiels et 40 pour cent sur les autres catégories de biens. La plupart des dossiers résidentiels ont été résolus plus rapidement que les autres,

ces derniers, plus complexes, forment le gros des cas en instance en fin d'exercice de l'année financière.

Les dossiers complexes exigent parfois plusieurs audiences pour préciser les points en litige, et les parties peuvent donc avoir besoin de plus de temps pour recueillir les éléments de preuve et préparer leurs témoignages. Le règlement de ces dossiers peut donc se prolonger au-delà d'un exercice financier.

Tableau 1 : Dossiers de 2001-2002 à 2004-2005

Exercice		2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre de dossiers en instance à l'ouverture		150 000	62 000	93 800	126 600
Nombre de dossiers reçus	+	12 300	82 900	80 200	12 700
Nombre total de dossiers pour l'exercice	=	162 300	144 900	174 000	139 300
Nombre de dossiers résolus	-	100 300	51 100	47 400	59 000
<b>Nombre restant en fin d'exercice</b>	=	<b>62 000</b>	<b>93 800</b>	<b>126 600</b>	<b>80 300</b>

*Remarque : L'année d'imposition municipale débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. La date d'échéance pour le dépôt de plaintes relatives à l'évaluation annuelle est le 31 mars de l'année de référence, ce qui correspond à la fin de l'exercice financier de la province. Les « dossiers reçus » comprennent tous les types de plaintes et d'appels traités par la Commission, y compris les plaintes sur les évaluations annuelles, sur les évaluations supplémentaires ou omises, ainsi que les appels concernant les impôts fonciers.*

### Procédures précédant l'audience

Un grand nombre des plaintes portant sur des biens autres que résidentiels sont complexes et exigent des audiences très longues, souvent en présence de plusieurs membres.

Ces plaintes font l'objet d'une sélection basée sur certains critères, comme la classification, la dimension et la valeur imposable des biens en question, et peuvent faire l'objet d'un processus préparatoire. Durant ce processus préparatoire, la Commission travaille avec les parties à l'établissement d'un calendrier et peut rendre des ordonnances de procédure précisant les détails relatifs à l'échange d'information et au dépôt préliminaire des documents requis. Ces étapes préparatoires peuvent accélérer le processus d'audience et donnent aux parties l'occasion de parvenir à une entente avant la tenue d'une audience.



## **Téléconférences**

Comme les parties viennent parfois de différentes régions de la province, la coordination d'une rencontre physique peut s'avérer difficile et prendre beaucoup de temps. Lorsque c'est le cas, la Commission peut utiliser une conférence par téléphone ou « audience électronique ». La téléconférence est souvent un moyen pratique de faire le point sur l'avancement d'un dossier et de décider des étapes suivantes pour parvenir à l'émission d'une ordonnance relative à la procédure ou sur consentement, à la résolution de questions contentieuses et parfois même au règlement des plaintes. Ce service permet aussi d'économiser du temps et de l'argent en réduisant les déplacements de tous les intéressés.

## **Prestation électronique des services**

En 2004-2005, la Commission a amélioré ses services électroniques afin de renforcer encore leur efficacité. Tout au long de l'année, le site Web de la Commission, de même que les options des services E-Status et E-File, ont été mis à jour et améliorés, en mettant l'accent sur la facilité d'utilisation et l'utilisation de langage clair.

Les divers services électroniques offerts par la Commission resteront très utiles pour le public et pour toutes les autres parties intéressées en contribuant à renforcer l'accessibilité, la transparence et l'efficacité de la Commission.

## **Site Web**

Cette année, l'importance du rôle du site Web de la Commission, [www.arb.gov.on.ca](http://www.arb.gov.on.ca), en tant que ressource d'information et de communication, a été renforcée. En plus de l'information et des services fournis sur ce site en rapport avec les plaintes concernant les évaluations, au début de 2005, la Commission a ajouté une page pour les appels en matière d'impôts municipaux. La Commission a également affiché un formulaire imprimable de dépôt d'appel, une foire aux questions ainsi qu'une brochure intitulée « Loi de 2001 sur les municipalités – Demandes, appels et plaintes ».

## **Service E-File**

Le service « E-File » permet au public de déposer des plaintes concernant l'évaluation foncière annuelle par le biais du site Web de la CRÉF. Toute l'information requise et les droits de dépôt sont recueillis et vérifiés électroniquement en ligne, et les plaintes ainsi déposées sont enregistrées immédiatement dans le système ARBIS de gestion électronique des dossiers. Les plaintes déposées électroniquement ne nécessitent aucune saisie manuelle des données, ce qui réduit le temps requis pour l'entrée de plaintes.

Durant la période de dépôt des plaintes de 2005, la Commission a reçu 2 926 plaintes déposées par le biais de « E-File », soit 31 pour cent du nombre total des plaintes enregistrées durant la même période. La Commission a reçu 118 plaintes additionnelles sur des formulaires remplis en ligne, puis imprimés et envoyés par la poste avec les droits requis.

## **Service E-Status**

Le service « E-Status » permet aux intéressés de se renseigner sur l'état d'avancement des dossiers de plaintes qu'ils ont déposés auprès de la Commission en visitant le site Web de celle-ci et en entrant les 19 chiffres du rôle correspondant au bien en question. Sous la rubrique « E-Status », le site Web affiche des renseignements sur les plaintes, les audiences (une fois la date fixée) et les décisions (une fois rendues). En 2004-2005, ce service électronique a enregistré de 2 000 à 3 000 demandes de renseignements par mois.

Pour donner suite aux suggestions d'utilisateurs, E-Status affiche maintenant le numéro de l'ordonnance la plus récente rendue par la Commission concernant une plainte, ainsi que l'heure du début de l'audience pour les téléconférences.

### **Service E-Calendrier**

E-calendrier permet aux plaignants, à leurs représentants et à toute autre personne intéressée d'obtenir des renseignements à jour sur les audiences de la CRÉF à travers Ontario. On peut obtenir les renseignements sur les audiences en effectuant une recherche à partir du lieu d'un bien immobilier ou du lieu de l'audience.

En 2004-2005, la Commission a amélioré son service E-Calendrier en y incluant des renseignements sur les conférences téléphoniques et en augmentant le contenu de la liste des audiences afin d'y inclure le code du bien immobilier, la région, le numéro d'ordonnance de la Commission et la préférence linguistique (anglais ou français) du plaignant. La liste comprend aussi les plaintes qui ont été retirées avant la date prévue d'audience ainsi que les plaintes qui ont été ajoutées après l'impression des premiers avis d'audience.

### **Diffusion de l'information et communications**

La Commission s'efforce de communiquer efficacement et en temps utile avec le public et avec les divers intervenants. Afin d'améliorer ses communications, la Commission a entrepris divers projets, notamment :

- Révision du contenu et de la forme des brochures Dépôt d'une plainte et Préparation à une audience. Ces nouvelles brochures sont disponibles sur le site Web de la Commission en format téléchargeable.
- Amélioration des messages enregistrés afin de fournir aux personnes intéressées un plus grand choix d'options leur permettant d'obtenir rapidement et facilement les renseignements voulus. Les messages diffusés en dehors des heures de bureau ont également été mis à jour pour inclure davantage de renseignements sur la Commission et sur la procédure de dépôt de plaintes et d'audience.
- Utilisation accrue du courriel pour correspondre avec les plaignants. La Commission a ainsi répondu à plus de 2 500 courriels. Les plaignants ont utilisé ce moyen de communication pour informer la Commission de diverses questions, dont les changements d'adresse, les retraits et les demandes de motifs par écrit.
- Les formulaires de plaintes et les instructions qui s'y rapportent ont été révisées afin de tenir compte des suggestions du public, du personnel et des arbitres.

### **Formation des membres**

La formation continue de ses membres fait toujours partie des priorités de la Commission. Les nouveaux membres bénéficient d'une séance d'initiation à l'interne, d'une formation pratique en audience guidée par des membres plus chevronnés, ainsi que de cours spécialisés portant sur les questions auxquelles les membres sont confrontés lors des divers types d'audience de la Commission. Des séances de formation régionales sont aussi organisées à l'occasion pour tous les membres actifs. En outre, on encourage tous les membres à participer à des cours offerts par la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs.

## SECTION III : SOMMAIRE FINANCIER

### Dépenses

Tableau 2 : Dépenses de 2001-2002 à 2004-2005

POSTE	2001 – 2002 (\$)	2002-2003 (\$)	2003-2004 (\$)	2004-2005 (\$)
Salaires et traitements	4 889 289	4 170 456	4 306 190	4 037 987
Avantages sociaux des employé	822 876	856 500	537 499	559 998
Transports et communications	1 258 830	849 338	1 034 130	841 948
Services	2 739 513	1 816 394	2 075 266	1 756 273
Fournitures et matériel	189 356	286 975	259 390	309 816
Paiements de transfert	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
<b>TOTAL</b>	<b>9 899 864</b>	<b>7 979 663</b>	<b>8 212 475</b>	<b>7 506 022</b>

### Revenus

Conformément à la Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière et à un règlement pris en application de la Loi d'interprétation, les plaintes et les appels doivent être accompagnés des droits de dépôt imposables. Ces droits, qui varient selon la catégorie de biens, sont recueillis par la CRÉF et immédiatement transférés au ministère des Finances.

Tableau 3 : Revenus de la CRÉF de 2001-2002 à 2004-2005

EXERCICE	REVENUS (\$)
2001-2002	2 840 117
2002-2003	2 102 515
2003-3004	5 411 807
2004-2005	1 184 636

## SECTION IV : MEMBRES DE LA CRÉF en 2004-2005

### Président

### Date de nomination

STEPHENSON, Richard F. Président	7 avril 1993 21 mai 2004
-------------------------------------	-----------------------------

### Vice-présidents

BUTTERWORTH, Robert D. Vice-président	19 novembre 1997 15 avril 2002
CAMPBELL, Susan * Vice-présidente	27 mai 1998 28 avril 2004
HUBBARD, Marie * Vice-présidente	10 décembre 1997 10 décembre 2000
MATHER, Susan Vice-présidente	19 novembre 1997 9 mars 2005
OWEN, Robert D.M. * Vice-président	1er février 1998
SEABORN, Jan de P. * Vice-présidente	23 mars 1998

*Nota : \* Également vice-présidents de la CAMO au 1er avril 2004.*

**Richard F. (Rick) Stephenson** a été nommé le 21 mai 2004 président de la CRÉF. Tout en pratiquant le droit commercial et le droit des sociétés à Toronto, il a siégé pendant sept ans à titre de vice-président de la Commission d'appel des enregistrements commerciaux qui a précédé le Tribunal d'appel en matière de permis. M. Stephenson détient un diplôme en science économique de l'Université McMaster et une licence en droit d'Osgoode Hall.

**Robert D. Butterworth** a été nommé le 15 avril 2002 vice-président de la CRÉF dont il était membre depuis le 19 novembre 1997. Admis au barreau en 1972, M. Butterworth a été nommé conseil de la Reine en 1984. Il a exercé sa profession d'avocat dans la ville de Perth de 1972 à 2002. Il est ancien conseiller du canton de North Elmsley, ancien président et membre du conseil d'aménagement de la ville de Perth et ancien membre du comité de dérogation du canton de North Elmsley. M. Butterworth est aussi ancien membre et président de l'assemblée des gouverneurs du collège Algonquin et ancien président du conseil régional de santé de la vallée Rideau. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de St. Patrick's College et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Colombie-Britannique.

**Susan Campbell** a été nommée conjointement, le 28 avril 2004, vice-présidente de la CRÉF, dont elle était membre depuis le 27 mai 1998, et de la CAMO. Avant de se joindre à la Commission, elle était directrice des services juridiques et secrétaire du Fonds d'indemnisation de l'industrie du tourisme de l'Ontario. Mme Campbell a également pratiqué le droit au sein de l'Institut des fonds d'investissement du Canada, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, de TransCanada Pipeline et des ministères de l'Environnement et du Procureur général; elle a aussi été directrice de l'exécution des règlements municipaux pour la ville de Mississauga. Mme Campbell a enseigné au Collège Conestoga, à l'Université Ryerson et au Barreau du Haut-Canada. Elle a reçu son diplôme de premier cycle et son diplôme de droit à l'Université Queen's.

**Marie Hubbard** a été nommée à la CAMO le 10 décembre 1997. Elle devenue vice-présidente de cette commission le 10 décembre 2000, date à laquelle elle a été nommée conjointement vice-présidente de la CRÉF. Le 15 novembre 2003, Mme Hubbar a été nommée présidente de la CRÉF, de la CAMO et de la Commission de négociation. Son mandat de présidente de la CRÉF a pris fin le 20 mai 2004. Mme Hubbar a aussi été maire de la ville de Newcastle et présidente du comité de planification de la région de Durham.

**Susan F. Mather** a été nommée à la CRÉF le 19 novembre 1997. Avant de se joindre à la Commission, elle était présidente de la Commission d'arbitrage de l'assurance-récolte de l'Ontario, tout en pratiquant le droit en pratique privée. Elle a obtenu son baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université Queen's en 1976, et son diplôme en droit de l'Université Western en 1979.

**Robert D.M. Owen** a été nommé membre de la CAMO en 1983, vice-président de celle-ci en 1992 et conjointement vice-président de la CRÉF le 1er février 1998. Outre ses fonctions auprès de ces commissions, M. Owen est membre du conseil d'administration de la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs et membre du conseil d'administration du Conseil des tribunaux administratifs canadiens. Diplômé de la faculté de droit de l'Université Queen's, il a été admis au barreau de l'Ontario en 1970. Avant sa nomination à la CAMO, il pratiquait le droit à Orillia et à Toronto.

**Jan de P. Seaborn** a été nommée vice-présidente de la CRÉF le 23 mars 1998 puis nommée conjointement à la CAMO le 31 mai 2000. Avant sa nomination à la CRÉF, Mme Seaborn était associée dans un cabinet d'avocats de Toronto, dans un service spécialisé dans la réglementation, la planification et l'environnement. Elle a plaidé à plusieurs reprises devant la Commission des évaluations environnementales, la Commission mixte, la CAMO, de même que devant des tribunaux de réglementation fédéraux. Mme Seaborn a été admise au barreau de l'Ontario en 1983.

## Membres de la CRÉF

À la fin de l'exercice 2004-2005, la CRÉF comptait 65 membres actifs.

## Membres de la CRÉF

Membre	Nomination initiale à la CRÉF
BACHLY, David	26 novembre 1970
BELANGER, Mignonne	11 janvier 1984
BIRNIE, Ian	15 juin 1999
BIRTCH, Tom	15 octobre 1970
BRICK, Doris	27 mai 1998
BROWN, Douglas C.	20 juin 2000
BROWNLIE, John D.	27 mai 1998
BRYANT, Lance R.	30 décembre 1999
CALDWELL, John S.A.	31 mars 2000
CARPENETO, James J.	17 mai 1999
CASE, Jeanette V.	17 mai 1999
CASTEL, André	19 novembre 1997
COBURN, Brian	30 septembre 2004
COWAN, Bernard A.	19 décembre 1997

## Membre

## Nomination initiale à la CRÉF

CROSSLAND, Ernest	21 juin 2000
CUPIDO, Charles	1 <sup>er</sup> octobre 1980
DATE, Dennis J.	27 mai 1998
DOWLING, Thomas	17 novembre 1970
DRIESEL, Sandra	16 mars 2000
EMERSON, Judi	30 juin 2000
GRANDMAITRE, Bernard	8 octobre 1997
GRIFFITH, E.J.W.	12 novembre 1970
GRIFFITH, Jennifer	17 septembre 2004
HETTMANN, Alexander S.	17 mai 1999
HOPE, Ying	30 juin 2000
HUNTER, Robert	21 mai 2003
INGLIS, Vern	27 mai 1998
JUSTIN, Edith	17 novembre 1970
KANUCK, Nalin Dr.	7 mai 2003
KELLY, Jim Sr.	17 mai 1999
LAFLAMME, Jacques	25 août 2004
LANGDON, Patrick	28 mai 2003
LAWRENCE, R.G.R.	27 mai 1998
LECH, Ted	29 octobre 1970
MACKAY, Ann	25 août 2004
MCLEAN, Allan	8 octobre 1999
MICHIE, Harry	15 octobre 1970
MIDDLEBRO', John H.E.	17 mai 1999
MILNE, John E.	31 mars 2000
MITCHELL, Doug	30 décembre 1999
MORIN, Gilles	30 septembre 2004
NAPPER, William (Bill)	31 mars 2000
OLIVEIRA, Ivan	17 mai 1999
RADE, Bernice M.	25 août 2004
ROBERTSON, Luanne H.	30 juin 2000
ROHRER, Michael C.	21 juillet 2000
ROGERS, F.N.	1 <sup>er</sup> octobre 1970
ROLLAND, Charles L.	31 mars 2000
ROMAS, George	25 août 2004
SCHERER, Paul J.	17 mai 1999
SIGSWORTH, Oscar	1 <sup>er</sup> octobre 1970
SMITH, Barry A.	26 novembre 1970
STILLMAN, Paul M.	26 mars 1975
STONE, Carl A.	1 <sup>er</sup> octobre 1970
SUTTON, William (Bill)	17 septembre 2004
TENNANT, Bryan R.	31 mars 2000
TERSIGNI, Joe	30 mai 2001
THOMPSON, Edmund (Ted)	17 mai 1999
WHITNALL, Raymond A.	17 mai 1999
WYGER, Joseph M.	27 mai 1998
YOUNG, Ronald R.	27 mai 1998